

## AVIS D'APPROBATION PAR LE TRIBUNAL DU RÈGLEMENT DES PERTES PÉCUNIAIRES CONCERNANT LES INTERRUPTEURS À CLÉ DE CONTACT GM, LES ROTATIONS DES CLÉS, LA PROBLÉMATIQUE CAMARO CLÉ-GENOU ET LA DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRIQUE

La Cour supérieure de justice de l'Ontario et la Cour supérieure du Québec ont approuvé un Règlement à l'échelle nationale des demandes d'indemnisation pour pertes pécuniaires présentées par des personnes ayant possédé ou loué un véhicule GM faisant l'objet de l'un des rappels suivants au plus tard à la date de publication du rappel :

	Marque, modèle et année modèle*	Numéro de rappel GM	Numéro de rappel de Transport Canada	Date de publication du rappel
<b>Rappel des interrupteurs à clé de contact Delta</b>	2005-2010 Chevrolet Cobalt 2006-2011 Chevrolet HHR 2007-2010 Pontiac G5	13454	2014-038	30 septembre 2014
	2006 Pontiac G5 Pursuit 2005-2006 Pontiac Pursuit 2006-2010 Pontiac Solstice	14063	2014-060	
	2003-2007 Saturn Ion 2007-2009 Saturn Sky	14092	2014-101	
<b>Rappel des rotations des clés</b>	2005-2009 Buick Allure 2006-2011 Buick Lucerne 2004 Buick Regal	14172	2014-273	30 novembre 2014
	2003-2014 Cadillac CTS 2000-2005 Cadillac Deville 2006-2011 Cadillac DTS 2004-2006 Cadillac SRX	14497		
	2000-2013 Chevrolet Impala 2000-2007 Chevrolet Monte Carlo 1997-2005 Chevrolet Malibu	14299	2014-246	
	1999-2004 Oldsmobile Alero 1998-2002 Oldsmobile Intrigue 1999-2005 Pontiac Grand Am 2004-2008 Pontiac Grand Prix	14350	2014-284	
<b>Rappel Camaro clé-genou</b>	2010-2014 Chevrolet Camaro	14294	2014-243	31 octobre 2014
<b>Rappel de la direction assistée électrique</b>	2005-2010 Chevrolet Cobalt 2009-2010 Chevrolet HHR	14115	2014-104	28 février 2015
	2004-2006 / 2008-2009 Chevrolet Malibu 2004-2006 Chevrolet Malibu Maxx	14116		
	2007-2010 Pontiac G5 2006 Pontiac G5 Pursuit 2005-2006 Pontiac Pursuit	14117		
	2005-2006 / 2008-2009 Pontiac G6 2008-2009 Saturn Aura 2004-2007 Saturn Ion	14118		

\*Seuls les véhicules dont le numéro d'identification fait l'objet d'un ou de plusieurs des Rappels susmentionnés sont inclus dans le Règlement. Consultez [www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr](http://www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr) pour savoir si votre véhicule remplit les conditions requises.

Questionne? Visitez [www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca](http://www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca) ou composez le 1-888-995-0291 (sans frais)

## AVANTAGES POUR LES MEMBRES DU GROUPE DU RÈGLEMENT

Un fonds de Règlement de 12 millions de dollars canadiens a été créé et sera distribué aux Membres du Groupe du Règlement comme suit :

- (i) les membres du Sous-groupe interrupteurs à clé de contact Delta recevront le double (2x) du montant versé aux membres des Sous-groupes Camaro clé-genou et direction assistée électrique; et
- (ii) les membres du Sous-groupe rotation des clés recevront une fois et demie (1,5x) le montant versé aux Membres des Sous-groupes Camaro clé-genou et direction assistée électrique.

Un Membre éligible du Groupe du Règlement possédant un Véhicule visé au Rappel des interrupteurs à clé de contact Delta et au Rappel de la direction assistée électrique recevra à la fois les paiements de Règlement des Sous-groupes des interrupteurs à clé de contact Delta et de la direction assistée électrique.

Après la soumission des réclamations et la déduction des frais administratifs, des taxes et d'un prélèvement de 10 % sur le montant net du Fonds de Règlement alloué à la distribution aux réclamations admissibles des Membres du Groupe National payable au Fonds d'aide aux recours collectifs, les paiements individuels à effectuer aux membres de chaque sous-groupe seront publiés sur [www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr](http://www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr).

Les tribunaux ont approuvé les honoraires de 4 397 500,00 \$ pour les avocats des représentants. Ces montants seront payés séparément et ne réduiront pas les bénéfices du Règlement.

### COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION ?

- Pour recevoir de l'argent dans le cadre de ce Règlement, vous devez soumettre un Formulaire de réclamation dûment rempli avant le **6 juin 2025**.
- Vous pouvez soumettre un Formulaire de réclamation en ligne sur [www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr](http://www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr).
- Vous pouvez également remplir un Formulaire réclamation papier disponible à l'adresse [www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr](http://www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr) et soumettre votre Formulaire réclamation par courrier ou par service de messagerie à l'adresse indiquée sur le Formulaire réclamation.

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ  
WWW.GMIGNITIONSWITCHSETTLEMENT.CA/FR OU APPELEZ 1-888-995-0291.**

**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONTACTER LES AVOCATS DU GROUPE DU  
RÈGLEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :**

Rochon Genova LLP À l'attention de Jon Sloan <a href="mailto:jsloan@rochongenova.com">jsloan@rochongenova.com</a> Tél. : 1-800-462-3864 ou local (416) 363-1867	Kim Spencer McPhee Barristers P.C. À l'attention de Megan B. McPhee <a href="mailto:mbm@complexlaw.ca">mbm@complexlaw.ca</a> Tél. : (416) 596-1414
--	---